



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

réglementation

Question écrite n° 6423

Texte de la question

M. Denis Jacquat appelle l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur les souhaits exprimés par l'Association France ADOT 57 concernant les lois sur la bioéthique. En effet, compte tenu des évolutions permanentes dans ce domaine, cette association demande que les lois sur la bioéthique soient réexaminées tous les cinq ans. Il le remercie de bien vouloir lui faire connaître son avis à ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Denis Jacquat](#)

Circonscription : Moselle (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6423

Rubrique : Bioéthique

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 novembre 2002, page 4153